

VU les pièces du dossier d'enquête publique,

ARRETE :

ARTICLE 1

Il sera procédé sur la Commune de Villeneuve-Minervois à une enquête publique en vue du transfert d'office au profit de la Commune visant au classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section A 2091, A 2166, A 2167, A 2168, A 2169, A 2170, A 2171, A 2172, A 2173, A 2174, A 2175, A 2176 pour des contenances respectives de :

- 45a 93ca
- 4a 86ca
- 0a 88ca
- 17a 1ca
- 0a 92ca
- 68a 6ca
- 1a 31ca
- 5a 91ca
- 0a 20ca
- 15a 37ca
- 1a 33ca
- 0a 19ca

constituant les voies et réseaux divers du lotissement dénommé le Clot des Condamines.

Cette enquête publique se réalisera dans les formes prescrites par les articles R 141-4 à R 141-9 du Code de la Voirie Routière, par les articles L 134-1 et suivants et R 134-3 et suivants du Code des Relations entre le Public et l'Administration et par les articles L 318-3 et R 318-10 du Code de l'Urbanisme.

L'enquête d'une durée de seize jours s'ouvrira à la Mairie de Villeneuve-Minervois. Elle se déroulera du jeudi 8 novembre 2018 vendredi 23 novembre 2018, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

ARTICLE 2

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la journée de celle-ci, le présent arrêté sera affiché en Mairie de Villeneuve-Minervois et sur le site du lotissement dénommé Le Clot des Condamines en plusieurs endroits.

Il sera en outre publié sur le site de la Commune de Villeneuve-Minervois. Il sera justifié de l'accomplissement de ces formalités par un certificat de publication du Maire.

ARTICLE 3

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposés en Mairie pendant toute la durée de l'enquête prévue à l'article 1^{er} afin que chaque personne intéressée puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet, les jours et heures habituels d'ouverture en Mairie.

Par ailleurs, le dossier sera consultable sur le site internet de la Commune de Villeneuve-Minervois. Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et adresser leurs observations éventuelles par voie dématérialisée à l'adresse courriel spécifique suivante :

info@villeneuve-minervois.com